

CULTURE | CITÉ DE LA MUSIQUE | IDÉES
Publié le 07 mai 2021, 17:25. Modifié le 07 mai 2021, 17:32.



La Cité de la Musique construit la ville AVEC la nature!



par [Yves Leuzinger](#)

Biologiste, fondateur et responsable d'un bureau d'écologie appliquée durant 27 ans, Yves Leuzinger est ancien directeur d'HEPIA, membre de nombreuses associations de protection de la nature et ancien membre du comité du forum biodiversité suisse. Il réagit là aux propos de Léonore Baehler, qu'il juge déplacés.

Dans les agglomérations, où l'utilisation intense du territoire est pensée pour l'humain et ses activités, la nature parvient tout de même à se glisser dans tous les interstices laissés à l'abandon ou peu entretenus. Cela permet à plusieurs espèces de se développer, temporairement ou durablement. Leur présence en ville ne doit cependant pas remettre en question le développement harmonieux de celle-ci. Un développement qui s'inscrit d'ailleurs souvent dans une volonté de préserver la vie sous toutes ses formes, y compris culturelle; le projet de bâtir une Cité de la Musique inclus.

La nature aime le désordre et le *laisser faire*. Dans les villes, c'est l'abandon de certaines surfaces (par exemple en attendant une construction) et un entretien inexistant ou minimal qui favorisent la présence d'espèces en un lieu. Le site des Feuillantines, à proximité de la Place des Nations, est occupé par une série de villas et un îlot de verdure. Avec des pelouses entretenues sporadiquement et surtout plusieurs arbres anciens aux structures importantes vu leur âge, certaines espèces y ont trouvé leur place. Comme le crapaud commun, malgré l'absence de plan d'eau nécessaire à sa reproduction sur le site. La présence de ce batracien, par ailleurs largement répandue dans de nombreux sites sur tout le territoire genevois et suisse, n'est pas une surprise mais témoigne de micro-réseaux faunistiques dans les villes.

Le biologiste et militant écologiste que je suis sursaute. Remettre en question un projet sur la base de la présence d'individus d'une espèce, et non de la présence d'un milieu

naturel défini relève d'un protectionnisme obtus qui nuit à la faune et à la flore en ville. Et cela pourrait pousser certains propriétaires de terrain en zone à construire à empêcher tout développement naturel sur leurs parcelles, histoire de ne pas entraver leurs éventuels projets futurs.

Les friches ou les terrains vagues sont des relais, temporaires ou durables, pour la nature. Mais il faut voir cet ensemble comme une communauté nomade, qui trouvera évidemment de nouveaux territoires. Dans ce cas, la perturbation sera certes présente durant le chantier, mais le site redeviendra très vite une pièce du micro-réseau de ce secteur de ville. N'oublions pas non plus que la densification est indispensable au non-grignotage des autres territoires, situés hors de la cité. Notamment pour nos besoins culturels.

Les espèces présentes dans une zone à bâtir, légalement dédiée au développement de la ville, nous aident à cibler les aménagements extérieurs, à prévoir le cas échéant des compensations aux alentours (comme cela est prévu dans la notice d'impact liée au projet que j'ai consulté). S'opposer à la Cité de la Musique peut se concevoir, mais utiliser à tort notre besoin de protection de la nature est contreproductif!

Nous savons tous l'importance de réduire le trafic routier et ses nombreuses pollutions, par exemple en développant le transport ferroviaire. Mais imaginez alors que l'on ne puisse pas élargir les voies ferrées entre Genève et Lausanne parce que nous, biologistes, avons proposé il y a plusieurs années d'utiliser les talus à côté des rails pour y créer des prairies maigres, avec leur cohorte de petites espèces animales. Ce serait là aussi se servir de l'argument de la protection de la nature à mauvais escient.

Nous pouvons, à titre individuel, favoriser l'éclosion et le développement de ces micro-réseaux faunistiques en ville. En laissant un peu de place à la nature chaque fois que cela est possible autour de nous, dans nos jardins plutôt que de semer du gazon (et où nous veillerons à créer un point d'eau), dans nos haies constituées d'arbres indigènes et non de thuyas. Le faire ne devrait cependant pas nous empêcher d'entreprendre, plus tard, d'autres projets et les micro-réseaux naturels d'évoluer en fonction des territoires à exploiter.

Voici pourquoi je souhaite de tout cœur que nous laissions aussi de la place à la culture, tout en intégrant ce qui est raisonnable de nature autour de la future Cité de la Musique comme le prévoit ce projet respectueux à la fois de l'environnement et de sa ville.